

fut implacable la vengeance des ligueurs. Mais de l'antique demeure seigneuriale rien ne fut épargné ; aucun débris ne nous rappelle ce temps de splendeur, où le fier donjon annonçait au loin dans la plaine la puissance des seigneurs de Roussillon et des sires de Thoire-Villars. A peine retrouvons-nous dans les murailles du nouveau château, bâti pendant les dernières années du xvi^e siècle, quelques-unes des meurtrières de la vieille forteresse féodale.

Chevrières se livra-t-il à des actes de violence contre les personnes, et le bourg de Riverie fut-il livré au pillage de ses soldats ? La tradition l'en accuse. S'il faut l'en croire, toute la population virile aurait été massacrée ; le sang aurait coulé jusqu'au près de Saint-Didier, au lieu appelé Champ-Dolent (*campus dolens*, champ de douleur), et le nom de *rue Morte* rappellerait encore le lieu où furent inhumés les victimes des ligueurs. Les mœurs du temps et la haine implacable que se vouaient les deux partis tendraient à confirmer ces récits, que font encore les vieillards. Trois mois auparavant (3 mai 1590) les habitants de Charlieu avaient été ainsi tous massacrés par les ligueurs, lors de la prise de cette ville.

Quant à Riverie, si les nombreux documents, que nous possédons sur le siège de cette place, ne nous indiquent pas quel fut le sort de la population civile, nous voyons du moins que les instructions, données par le Consulat à Chevrières, lui prescrivaient de ne faire grâce à aucun des royalistes réfugiés dans le château, après la prise du bourg, et cela, joint aux habitudes de l'époque, peut bien donner quelque consistance à la tradition locale (1).

(1) *Lettre du 11 août à Chevrières* : « Nous désirerions que, de tous les assiégés, il ne s'en puisse sauver ung. . . »

Lettre du même jour à M. Gella : « Nous ne voudrions pas qu'on fit